

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. LÉVEILLÉ David, RICHARD Guy, TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

Excusé : M. PANNETIER Stéphane

M. TELLIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/32 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Local technique géothermie -

Le remplacement du système de chauffage au gaz des logements communaux, situés Place de l'Eglise, par un système par géothermie nécessite la création d'une chaufferie. Dans un premier temps, le conseil avait décidé d'aménager la chaufferie dans l'actuelle cuisine et d'étudier un projet d'extension de la salle vers la cour en vue de permettre de créer une nouvelle cuisine plus fonctionnelle. Le projet ayant entre-temps évolué, il convient de se donner un temps de cadrage plus conséquent. Or, le projet de géothermie devant être finalisé d'ici la fin 2023, la création d'un local dédié à l'installation de la chaufferie est devenu nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la signature des devis suivants :

- > Entreprise Chevallier pour la création d'une dalle béton pour un montant de 1 199,83 euros HT
- > Entreprise Gréard pour la création d'un local technique pour un montant de 5 302,33 euros HT
- > Entreprise Gréard pour l'isolation de ce local pour un montant de 943,37 euros HT

- d'imputer les dépenses à l'article 2132 en section d'investissement,

- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2023/33 :

PERSONNEL COMMUNAL : Mise à jour du tableau des effectifs -

Vu la fin des contrats de l'agent contractuelle chargée de la restauration et de l'Atsem, conjointement à la fermeture de l'école municipale.

Au 1er septembre 2023, le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié comme suit :

* **FILIERE ADMINISTRATIVE** : Sans changement

- Rédacteur : agent non titulaire sur poste à temps non complet à 19/35^{ème} sur 12 mois

* **FILIERE TECHNIQUE** :

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à 16.46/35^{ème} sur 12 mois,

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17,5/35^{ème}.

DELIBERATION N° 2023/34 :

SUBVENTIONS - Mise à jour de la demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale pour l'installation d'un système de géothermie pour l'alimentation des logements T2 et T4 -

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement de cahier des charges des contrats de territoire qui autorise à effectuer une demande au lieu de deux. Il présente l'opportunité de réviser le périmètre de la demande initiale (délibération n°2023/15) afin d'y inclure le projet de création d'un local technique pour la chaudière géothermie des logements.

Le nouveau périmètre proposé est donc le suivant :

1 - Description détaillée du projet :

L'opération consiste à installer une pompe à chaleur géothermie pour alimenter deux logements communaux en chauffage, en remplacement d'un système de chauffage au gaz propane. Le chauffagiste choisi est RGE. Il est par ailleurs prévu la création d'un local technique destiné à accueillir la nouvelle chaufferie.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

- Démarrage des travaux : 01/06/2023
- Réception de la chaufferie : 15/10/2023
- Essai et mise en exploitation : 15/10/2023

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Remplacement d'une chaudière à gaz par un système de pompe à chaleur fonctionnant à la géothermie
Adaptation au changement climatique	-
Réduction des déchets et économie circulaire	-
Gestion de la ressource en eau	-
Lutte contre les pollutions	-
Protection de la biodiversité	-

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Chauffage géothermie type sonde verticale	38 340,44
Local chaufferie	7 445,53
TOTAL	45 785,97

TOTAL HT : 45 785,97

TVA (5,5 %) : 2 518,30

TOTAL TTC : 48 304,20

5 – Plan de financement prévisionnel

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Contrats de territoire)	6 444
DSIL	10 466,27
ADEME	16 000
Fonds propres de la commune	12 875,70
TOTAL	45 785,97

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- o décide d'annuler la délibération n°2023/15
- o approuve le projet et le calendrier des travaux, - approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- o autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 6 444 €

GÎTE COMMUNAL – Pose d'un pare-douche

Suite à la suggestion d'un locataire, un devis a été demandé pour la pose d'un pare-bain sur la baignoire du gîte. Le Conseil Municipal demande un second devis avant de confirmer cette proposition.

RPI - Transport du mercredi pour l'ALSH -

Pour le mercredi midi, le transport HOCDE prendra les enfants à l'école de Chémeré le Roi à 11h45 pour arriver à 11h51 à Saulges et le transport Mayenne Voyages prendra les enfants à l'école de Thorigné en Charnie à 11h45 pour arriver à Saulges à 11h52. Quelques enfants prendront ensuite le Titi Floris pour se rendre à l'ALSH de Vaiges pour une arrivée au plus tard à 12h05.

DELIBERATION N° 2023/35 :

RPI DE L'ERVE : Création d'un SIVOS –

M. le Maire rappelle l'historique de ce projet de création de syndicat intercommunal à vocation scolaire. Aujourd'hui, les communes de CHEMERE-LE-ROI, SAULGES, SAINT-PIERRE-SUR-ERVE et THORIGNÉ-EN-CHARNIE étudient cette mise en place. Lecture est faite aux élus d'un projet de statuts prenant appui sur la convention régissant le RPI de l'Erve. Une rencontre et de nouveaux échanges à venir permettront d'affiner les réflexions (statuts, règles de financement...).

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour la création d'un SIVOS
- ⇒ autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2023/36 :

RPI DE L'ERVE : Renouvellement de la convention pour la répartition des charges –

La répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE entre les communes de CHEMERE LE ROI, SAULGES, ST PIERRE SUR ERVE et THORIGNÉ EN CHARNIE est gérée par le biais d'une convention. La dernière version a été établie le 23 octobre 2018 pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2018. Il convient donc de la renouveler à compter de la rentrée scolaire 2023.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention selon les mêmes critères de répartition des charges, soit 50 % au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune, 25 % au prorata du nombre d'habitants et 25 % au prorata du potentiel financier par population DGF,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour le renouvellement de la convention entre les quatre communes à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE,
- ⇒ autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant

DELIBERATION N° 2023/37 :

CIMETIÈRE : lancement de la procédure de reprise des concessions –

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les concessions disponibles dans le cimetière de Saint-Pierre-sur-Erve sont très peu nombreuses alors que de nombreuses concessions présentent un état d'abandon manifeste et nuisent en outre à l'aspect général du cimetière.

Afin de permettre de nouvelles inhumations ou l'implantation d'un équipement cinéraire, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la reprise de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ AUTORISE le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans la commune de Saint-Pierre-sur-Erve
- ⇒ ADOPTE le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.
- ⇒ autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant

BÂTIMENTS COMMUNAUX – Réfection de peintures -

En prévision de la réfection des peintures de plusieurs bâtiments communaux, Mr le Maire présente les devis de l'entreprise Marchand de Laval - d'un montant de 8 318,13 € HT - et celui de l'entreprise Davoust de Chammes d'un montant de 5 999,80 € HT. La décision est reportée dans l'attente d'une réflexion sur les aides pouvant être sollicitées.

PATRIMOINE – Renouvellement du panneau d'entrée d'agglomération des Petites Cités de Caractère -

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour les communes homologuées Petites Cités de Caractère, de mettre à jour les panneaux d'entrée d'agglomération selon la nouvelle charte nationale. Des devis seront demandés en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Inauguration des parcours Trail de la destination Sainte-Suzanne Les Coëvrons

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'inauguration des parcours Trail des Petites Cités de Caractère le dimanche 17 septembre ainsi que de sa participation à cet événement.

Non remplacement du sèche-linge du gîte communal

Le sèche-linge du gîte étant en panne et cet équipement ne figurant pas parmi ceux attendus dans le cadre d'un classement 3 épis, il est décidé de ne pas le renouveler.

Préparation à la visite de renouvellement du label Petites Cités de Caractère

La visite de renouvellement du label Petites Cités de Caractère aura lieu en 2024. Le Conseil enverra un message aux habitants pour les sensibiliser à faire quelques travaux d'embellissement.

Réfection de la rambarde de la passerelle d'Hardray

Le 19/08/2023, un véhicule non identifié a heurté la rambarde de la passerelle du chemin d'Hardray. Les dommages n'étant pas couverts par l'assurance de la commune, il sera demandé des devis.

Inauguration de l'exposition Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui

Lancé il y a 2 ans par la Commission Rayonnement Patrimonial et Développement Touristique, le projet d'exposition et de livre *Coëvrons d'hier et d'aujourd'hui* est achevé. Les panneaux ont été installés dans chaque commune et l'ouvrage imprimé. Mme PORTIER représentera la commune à l'occasion de l'inauguration du samedi 16 septembre à 11h00 au Pôle culturel des Coëvrons.

Point d'avancement du projet de Maison d'Assistantes Maternelles

Une rencontre a eu lieu début d'août en présence des élus, de Mme MOTTIER de la PMI ainsi que des 3 assistantes maternelles potentiellement intéressées par le projet. Une prochaine rencontre est fixée au 4 octobre afin de poursuivre les réflexions sur l'aménagement de l'espace.

Réflexion sur la mise en place d'une gestion des déchets par compostage

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative à compter du 1er janvier 2024, le Conseil Municipal va engager une réflexion sur la mise à disposition de composteurs.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le mardi 3 octobre 2023 à 19h30